

## PROCEDURE (3a)

### Utilisation, mise à disposition et location de salles Cas d'activités d'Église ou d'activités musicales ou culturelles

Les salles des locaux situés 58 rue Madame et 106 rue de Grenelle sont d'abord destinées aux activités culturelles et d'entraide de la paroisse de l'Église protestante unie de Pentemont-Luxembourg (EPUPL). Elles peuvent néanmoins être mises à disposition de « tiers » pendant les plages horaires restées disponibles.

Le Conseil Presbytéral (CP) a arrêté les dispositions suivantes :

#### 1. Mise à disposition de salles pour activités d'Église :

Les temples et les salles peuvent être mis à disposition de « tiers ». Pour l'exercice du culte, l'accord du CP est nécessaire ; ce dernier veillera à ce que priorité soit donnée aux demandes d'organismes chrétiens ayant une mission similaire à celle de notre association culturelle ainsi que des autres membres de la Fédération Protestante de France (FPF) qui rendent tous « un témoignage commun à l'Évangile de Jésus-Christ » (Charte de la FPF).

Une simple participation aux frais est demandée au groupe utilisateur.

La participation aux frais est fixée à 30 € par heure pour une salle moyenne (environ 50 m<sup>2</sup>).

En cas d'utilisation régulière, une « convention de mise à disposition de salle » est établie.

#### 2. Mise à disposition des temples pour activités musicales et culturelles :

Dans le cadre de son soutien à ces activités, EPUPL met à disposition de « tiers » pour des concerts (qui peuvent se tenir en particulier les vendredis soirs dès 20 heures et les samedis dès 18 heures) et autres conférences. Chaque manifestation fait l'objet d'une convention avec EPUPL.

Participation aux frais par manifestation (env. 2 heures 30) payable par chèque à la réservation :

- **Chapelle rue Madame** : 250 € (avec ou sans piano) – Répétition : 100 €  
Utilisation orgue : 150 € – occupation temple (installation) : 100 € /h
- **Église rue de Grenelle** : 350 € (avec ou sans piano) – Répétition : 150 €  
Utilisation orgue (sous réserve d'accord) : 300 €  
Occupation temple (installation) : 100 € /h

L'entrée aux concerts (et autres activités) dans les locaux de l'Église doit être libre et ne peut théoriquement pas faire l'objet de billetterie pré-annoncée. Mais, pour des questions d'ordre, celle-ci pourra être tolérée et annoncée à condition que le montant soit modeste (< 20 €) et perçu par l'utilisateur (et non EPUPL) en lieu et place d'une *participation libre aux frais* des participants.

#### Organisation, réservation et «encaissement» :

Zineb ZABIRI (06 64 18 90 90 ; [accueil.58madame@epupl.org](mailto:accueil.58madame@epupl.org)), en charge de l'accueil rue Madame, est responsable du planning de réservation pour l'immeuble Madame. Elle est mandatée pour percevoir les règlements (chèques à l'ordre de EPUPL).

Joseph KWETE (01 42 22 30 88 ; [accueil.106grenelle@epupl.org](mailto:accueil.106grenelle@epupl.org)) assure ces fonctions pour la rue de Grenelle.